



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL**SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2022 À 19H30**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2022 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre.

Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Me Paola Hawa ;
Messieurs les conseillers Ryan Young, Jean-Pierre Cardinal, Tom Broad,
Yvan Labelle et Denis Gignac ;

Monsieur le directeur général, Martin Bonhomme ;

Madame la trésorière, Carmen Guriencu.

Monsieur le conseiller Dan Boyer est absent.

Madame le Maire, Me Paola Hawa, agit comme présidente de la présente séance, *à ce titre, elle demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer.*

Monsieur Martin Bonhomme agit comme secrétaire de la présente séance, *à ce titre, il fait la lecture du titre et de chaque résolu des points à l'ordre du jour.*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

12-362-22	Ouverture de la séance
------------------	-------------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Ryan Young
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'OUVRIR la séance ordinaire du 12 décembre 2022. Il est 19h32.

Adoptée à l'unanimité.

12-363-22	Ordre du jour
------------------	----------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

- 12-362-22 Ouverture de la séance
- 12-363-22 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes

3. Adoption de procès-verbaux du conseil

- 12-364-22 Adoption de procès-verbaux

4. Patrouille municipale

5. Développement communautaire

- 12-365-22 Abolition des frais de retard à la bibliothèque
- 12-366-22 Démarche MADA – Adoption de la politique et de son plan d'action
- 12-367-22 Démarche MADA – Comité de suivi

6. Urbanisme

7. Services techniques

- 12-368-22 Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation pour les services d'un électricien pour l'entretien du réseau d'éclairage public en 2023 (plus quatre années d'option)
- 12-369-22 Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation pour les travaux de marquage de la chaussée en 2023 (plus deux années d'option)
- 12-370-22 Autorisation de procéder à l'achat de bacs bruns avec des transpondeurs RFID, ainsi que leur distribution et assignation
- 12-371-22 Approbation des plans civils et plans RTU – PPU des Anciens-Combattants (Square Bellevue)
- 12-372-22 Mur antibruit en bordure de l'autoroute 20 – Demande d'une entente de collaboration avec le ministère des Transports
- 12-373-22 Décompte progressif no 2 – Travaux de reconstruction des infrastructures rue Ste-Élisabeth (de St-Pierre à montée Ste-Marie)
- 12-374-22 Décompte progressif no 2 – Travaux de réfection des rues Tremblay (de Meloche à Antoine St-Denis) et Antoine St-Denis
- 12-375-22 Décompte progressif no 8 – Travaux de reconstruction rue Aumais (de Tremblay à Aumais)
- 12-376-22 Décompte progressif no 3 – Travaux d'aménagement du parc Claude-Robillard

4875

12-377-22 Décompte progressif no 3 – Travaux de réfection et protection des structures du parc Godin

8. Environnement

9. Développement économique et touristique

10. Finances

12-378-22 Adoption des comptes

12-379-22 Affectation au surplus affecté de l'hôpital – Achat du lot 6 487 548

12-380-22 Aide financière aux organismes à but non lucratif – Association de Ringuette Beaconsfield Kirkland

11. Administration et greffe

12-381-22 Déclaration des lots 6 101 853, 6 453 292 et 6 487 548 comme surplus

12. Ressources humaines

13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

12-382-22 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 844 relatif aux tarifs pour l'année 2023

12-383-22 Avis de motion du règlement numéro 845 relatif à l'entretien et à l'occupation des bâtiments et abrogeant le règlement numéro 764

12-384-22 Adoption du projet de règlement numéro 845 relatif à l'entretien et à l'occupation des bâtiments et abrogeant le règlement numéro 764

14. Dépôt de documents

15. Levée de la séance

12-385-22 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a 6 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19h32 et s'est terminée à 20h04 se résument comme suit :

	Résumé de l'objet principal de l'intervention
1 ^{er} Intervenant(e)	- Lors de la tempête de neige du 16 novembre 2022, les travaux publics ont déblayé des entrées privées. Pourquoi ? Auquel cas, il faudrait voir s'il y a lieu de réviser le processus de déneigement de la Ville.

4876

2 ^{ème} Intervenant(e)	<ul style="list-style-type: none"> - Concernant la résolution 12-370-22, pourquoi la Ville va-t-elle fournir 140 bacs aux commerces pour la collecte des matières organiques ? - À quelle fréquence la collecte des matières organiques se fera-t-elle ? Cela concerne-t-il le résidentiel également ?
3 ^{ème} Intervenant(e)	<ul style="list-style-type: none"> - Pourquoi les travaux publics n'ont-ils pas peint les flèches sur le pavage afin de déterminer l'emplacement des puisards existants sur la rue Aumais ? - Le nouveau règlement sur le stationnement hivernal dans le secteur nord crée de la confusion chez les citoyens. - La citoyenne est dérangée par le fait que la Ville continue à payer des décomptes progressifs à l'entreprise L3B alors que les travaux de réfection de son terrain privé ne sont pas terminés.
4 ^{ème} Intervenant(e)	<ul style="list-style-type: none"> - Pourquoi la Ville n'en fait-elle pas plus pour régler le problème des quotes-parts de l'Agglomération ? Pourquoi le député provincial n'est-il pas interpellé à cet effet ? - Pourquoi donner deux avis de motion pour le règlement numéro 845 ? - Suite à l'adoption du nouveau règlement sur le stationnement hivernal dans le secteur nord, il faudrait prévoir une signalisation adéquate pour informer les citoyens.
5 ^{ème} Intervenant(e)	<ul style="list-style-type: none"> - Pourquoi prévoir des transpondeurs RFID dans les bacs bruns qui seront achetés pour les commerces ? - Où en est le processus de restauration de la Maison Michel-Robillard ?
6 ^{ème} Intervenant(e)	<ul style="list-style-type: none"> - Concernant la gestion des matières résiduelles, la Ville devrait en faire plus pour inciter les citoyens à faire plus de recyclage et de compost. La Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a le plus haut taux de contamination des bacs bleus au Québec.

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

12-364-22	Adoption de procès-verbaux
------------------	-----------------------------------

ATTENDU QUE le greffier adjoint a préparé le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 novembre 2022 ;

ATTENDU QUE la greffière par intérim a préparé le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 1^{er} décembre 2022 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

4877

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER les procès-verbaux ci-dessus mentionnés et préparés respectivement par le greffier adjoint et la greffière par intérim de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

4. PATROUILLE MUNICIPALE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

12-365-22	Abolition des frais de retard à la bibliothèque
------------------	--

ATTENDU le mouvement international "Fine Free Library", auquel adhèrent environ 535 bibliothèques québécoises incluant la majorité des bibliothèques de l'Île de Montréal, afin d'augmenter l'accessibilité à la culture et récupérer les documents prêtés, en plus d'obtenir un meilleur pointage de BiblioQualité ;

ATTENDU QUE les abonnés retardataires de la bibliothèque de Sainte-Anne-de-Bellevue ne reviennent plus lorsqu'ils ont des frais de retard importants, entraînant une perte de clientèle et d'ouvrages ;

ATTENDU QUE les sommes perçues par les amendes ne sont pas significatives ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal

ET RÉSOLU,

D'AUTORISER l'abolition des frais de retard à la bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité.

12-366-22	Démarche MADA – Adoption de la politique et de son plan d'action
------------------	---

ATTENDU la résolution numéro 04-086-19 adoptée par le conseil municipal le 8 avril 2019, autorisant l'adhésion au programme « Municipalité amie des aînés » (MADA) et le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien à la démarche MADA ;

ATTENDU QUE la Ville a entrepris les étapes nécessaires à la réalisation de la démarche auprès du gouvernement du Québec pour être reconnue comme une « Municipalité amie des aînés » (MADA) ;

4878

ATTENDU la résolution numéro 03-068-21 adoptée par le conseil municipal le 15 mars 2021 définissant les membres du comité de pilotage MADA ;

ATTENDU la résolution numéro 12-328-21 adoptée par le conseil municipal le 13 décembre 2021 sur le mandat du comité de pilotage MADA, la confirmation de la composition du comité de pilotage ainsi que le rôle et les principales responsabilités de ses membres ;

ATTENDU QUE le comité de pilotage MADA a complété son mandat de mener à bien cette démarche, notamment par :

- L'établissement d'un diagnostic social (portrait du milieu et du vieillissement) ;
- Le recensement des services et des ressources disponibles ;
- La détermination des besoins, particulièrement par des consultations auprès des aînés ; et
- L'élaboration d'un projet de politique municipale des aînés et d'un plan d'action MADA ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du projet de politique municipale des aînés et de son plan d'action, préparé par le comité de pilotage et intitulé *Politique des aînés de Sainte-Anne-de-Bellevue Plan d'action 2023-2025* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Ryan Young
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER la politique municipale des aînés et son plan d'action intitulée *Politique des aînés de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue Plan d'action 2023-2025* telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité.

12-367-22	Démarche MADA – Comité de suivi
------------------	--

ATTENDU la résolution 12-366-22 adoptée par le conseil municipal le 12 décembre 2022 concernant l'adoption de la politique des aînés et de son plan d'action *Politique des aînés de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue Plan d'action 2023-2025* ;

ATTENDU QUE pour les fins d'assurer notamment le suivi de ce plan d'action, un comité de suivi doit être constitué ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Ryan Young
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

4879

DE METTRE SUR PIED un comité de suivi du plan d'action 2023-2025 de la Politique des aînés de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue composé des personnes suivantes :

- Paola Hawa, mairesse, élue responsable des questions aînés (RQA), présidente du comité de suivi ;
- Gabriel Vézina, coordonnateur des loisirs, responsable administratif de la Ville chargé du suivi du plan d'action MADA ;
- Thérèse Fournier, citoyenne et représentante des aînés ;
- Maureen Baron, citoyenne et représentante des aînés ;
- Un membre d'un organisme communautaire (à définir) ;

D'ÉTABLIR le mandat du comité et les principaux rôles et responsabilités de ses membres comme suit :

- 1-Soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre ;
- 2-Effectuer le suivi du plan d'action à la lumière des progrès réalisés et des changements en cours dans le milieu ;
- 3-Participer aux échanges sur les questions sur les aînés ;
- 4-Faire des recommandations au conseil municipal sur l'évolution des actions ;
- 5-Poursuivre la réflexion sur l'évolution et l'émergence d'enjeux dans la communauté ;
- 6-Agir, au besoin, à titre d'agents de mobilisation pour favoriser la participation des acteurs du milieu.

Adoptée à l'unanimité.

6. URBANISME

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

7. SERVICES TECHNIQUES

12-368-22	Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation pour les services d'un électricien pour l'entretien du réseau d'éclairage public en 2023 (plus quatre années d'option)
------------------	---

ATTENDU la résolution numéro 03-093-22 renouvelant le contrat pour la quatrième et dernière année d'option avec l'entreprise *A.J. Théorêt Entrepreneur Électricien Inc.* pour l'entretien du réseau d'éclairage public jusqu'au 30 avril 2023 ;

ATTENDU QU' il y a lieu de procéder à un appel d'offres sur invitation pour les services d'un électricien pour l'entretien du réseau d'éclairage public du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal

ET RÉSOLU,

D'AUTORISER le service des travaux publics à procéder à un appel d'offres sur invitation pour les services d'un électricien pour l'entretien du réseau d'éclairage public du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024, plus quatre années d'option.

Adoptée à l'unanimité.

4880

12-369-22	Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation pour les travaux de marquage de la chaussée en 2023 (plus deux années d'option)
------------------	--

ATTENDU la résolution numéro 04-099-21 octroyant un contrat à la compagnie *A1 Lignes Jaunes Inc.* pour les travaux de marquage de la chaussée en 2021, avec deux années d'option ;

ATTENDU QUE le contrat n'a pas été renouvelé en 2022 pour la première année d'option ;

ATTENDU QU' il y a lieu de procéder à un nouvel appel d'offres sur invitation pour les travaux de marquage de la chaussée en 2023 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal

ET RÉSOLU,

D'AUTORISER le service des travaux publics à procéder à un appel d'offres sur invitation pour les travaux de marquage de la chaussée en 2023, plus deux années d'option.

Adoptée à l'unanimité.

12-370-22	Autorisation de procéder à l'achat de bacs bruns avec des transpondeurs RFID, ainsi que leur distribution et assignation
------------------	---

ATTENDU QUE la Ville souhaite procéder à l'achat d'environ 140 bacs bruns avec des transpondeurs RFID (matières organiques), et prévoir leur distribution et assignation aux commerces ;

ATTENDU QUE la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité d'octroyer des contrats de gré à gré jusqu'au seuil obligéant à l'appel d'offres public lorsque cette dernière s'est dotée d'un mécanisme favorisant la rotation ;

ATTENDU QUE la Ville s'est dotée d'un tel mécanisme dans son Règlement numéro 805 sur la gestion contractuelle ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

ET RÉSOLU,

D'AUTORISER l'administration à procéder à l'achat d'environ 140 bacs bruns avec des transpondeurs RFID, ainsi que leur distribution et assignation aux commerces.

4881

Adoptée à l'unanimité.

12-371-22	Approbation des plans civils et plans RTU – PPU des Anciens-Combattants (Square Bellevue)
------------------	--

- ATTENDU QUE** dans le cadre de la transaction de vente avec DÉV MÉTA (9449-1305 Québec Inc.), la Ville et le promoteur doivent signer une entente relative aux travaux municipaux qui inclut les plans de génie civil et les plans des utilités approuvés par la Ville ;
- ATTENDU** la résolution numéro 11-353-22 autorisant la signature d'une entente relative aux travaux municipaux entre la compagnie 9449-1305 Québec Inc. et la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue ;
- ATTENDU QUE** la firme d'ingénierie *CDGU Ingénierie Urbaine* a été retenue pour la préparation des plans et devis pour la construction des services municipaux et des utilités publiques, qui a elle-même retenu les services de la firme *GIS Expertise Technique* pour la préparation des plans d'éclairage et d'utilités publiques ;
- ATTENDU QUE** la conception des plans est conforme aux normes techniques provinciales et également aux normes techniques de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue ;
- ATTENDU QUE** la conception pour le réseau d'aqueduc principal de juridiction de l'Agglomération de Montréal est conforme aux normes de la Ville de Montréal ;
- ATTENDU QUE** pour les fins d'émission de l'attestation de conformité de la Direction de l'épuration des eaux usées (DÉEU) de la Ville de Montréal, le réseau de drainage pluvial est conforme aux normes de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue ;
- ATTENDU** les plans civils C00/12 à C12/12 préparés par la firme *CDGU Ingénierie Urbaine* « Émis pour protocole rev. 1 » et datés du 14 novembre 2022 révision H ;
- ATTENDU** les plans de RTU ECL-01/04 à ECL-04/04 préparés par la firme *GIS Expertise Technique* et datés de juin 2022 et le plan CR-02 « ANCIENS-COMBATTANTS EMBLEMME PROPOSÉ DES SECTIONNEURS OPTION FOND DU PARC » daté de novembre 2022 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

ET RÉSOLU,

4882

D'APPROUVER les plans de génie civil C00/12 à C12/12 préparés par la firme *CDGU Ingénierie Urbaine* « Émis pour protocole rev. 1 » et datés du 14 novembre 2022 révision H ;

D'APPROUVER les plans de RTU ECL-01/04 à ECL-04/04 préparés par la firme *GIS Expertise Technique* et datés de juin 2022 et le plan CR-02 « ANCIENS-COMBATTANTS EMPLACEMENT PROPOSÉ DES SECTIONNEURS OPTION FOND DU PARC » daté de novembre 2022.

Adoptée à l'unanimité.

12-372-22	Mur antibruit en bordure de l'autoroute 20 – Demande d'une entente de collaboration avec le ministère des Transports
------------------	---

ATTENDU QUE le niveau sonore de la circulation routière et ferroviaire augmente continuellement et affecte les citoyens dont les maisons sont situées en bordure de l'autoroute 20 ;

ATTENDU QUE la Ville souhaite construire un mur antibruit afin de pallier ce problème ;

ATTENDU QU' une étude de faisabilité a été réalisée à cet effet et a été présentée au ministère des Transports du Québec (MTQ) en 2019 ;

ATTENDU QU' une rencontre a eu lieu en mars 2022 entre la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et le MTQ et que les parties ont convenu de poursuivre leur collaboration dans ce dossier ;

ATTENDU QU' il y a lieu de signer une entente de collaboration entre la Ville et le MTQ afin de prévoir que les travaux de construction d'un mur antibruit en bordure de l'autoroute 20 soient effectués à même le projet du MTQ de réfection du mur de soutènement existant à la sortie Saint-Pierre ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Ryan Young
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

DE DEMANDER au MTQ de préparer une entente de collaboration afin de prévoir que les travaux de la Ville pour la construction d'un mur antibruit en bordure de l'autoroute 20 soient effectués à même le projet du MTQ de réfection du mur de soutènement existant à la sortie Saint-Pierre, et que cette entente prévoie toute autre modalité concernant les acquisitions nécessaires au projet ;

D'AUTORISER le directeur général et l'ingénieure municipale à négocier, pour et au nom de la Ville, les termes et le contenu de l'entente de collaboration à intervenir avec le MTQ.

Adoptée à l'unanimité.

4883

12-373-22	Décompte progressif no 2 – Travaux de reconstruction des infrastructures rue Ste-Élisabeth (de St-Pierre à montée Ste-Marie)
------------------	---

- ATTENDU** la résolution numéro 05-158-22 octroyant le contrat à la compagnie *Les Constructions CJRB Inc.* pour des travaux d'infrastructure de la rue Ste-Élisabeth (de St-Pierre à montée Ste-Marie) ;
- ATTENDU** la réception du décompte progressif numéro 2 d'un montant de 145 721,72 \$ (taxes comprises) ;
- ATTENDU** la recommandation du 11 novembre 2022 de monsieur Jean-Benoît Cayouette, ingénieur de la firme Génipur, de procéder au paiement ;
- ATTENDU** la recommandation de l'ingénieure municipale d'entériner la recommandation de paiement du décompte progressif numéro 2 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation de l'ingénieure municipale ;

D'AUTORISER le paiement de la somme de 145 721,72 \$ (taxes comprises) à la compagnie *Les Constructions CJRB Inc.* à même le règlement d'emprunt numéro 837 approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 6 mai 2022.

Adoptée à l'unanimité.

12-374-22	Décompte progressif no 2 – Travaux de réfection des rues Tremblay (de Meloche à Antoine St-Denis) et Antoine St-Denis
------------------	--

- ATTENDU** la résolution numéro 07-241-22 octroyant le contrat à la compagnie *Roxboro Excavation Inc.* pour des travaux de réfection des rues Tremblay (de Meloche à Antoine St-Denis) et Antoine St-Denis ;
- ATTENDU** la réception du décompte progressif numéro 2 d'un montant de 230 851,28 \$ (taxes comprises) ;
- ATTENDU** la recommandation du 18 novembre 2022 de M. Dominique Asselin, chargé de projet de la firme CDGU, de procéder au paiement ;
- ATTENDU** la recommandation de l'ingénieure municipale d'entériner la recommandation de paiement du décompte progressif numéro 2 ;

4884

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation de l'ingénieure municipale ;

D'AUTORISER le paiement de la somme de 230 851,28 \$ (taxes comprises) à la compagnie *Roxboro Excavation Inc.* à même le règlement d'emprunt numéro 839 approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 20 juin 2022.

Adoptée à l'unanimité.

12-375-22	Décompte progressif no 8 – Travaux de reconstruction rue Aumais (de Tremblay à Aumais)
------------------	---

ATTENDU la résolution numéro 07-193-21 octroyant le contrat à la compagnie *L3B Inc.* pour des travaux d'infrastructure sur la rue Aumais ;

ATTENDU la réception du décompte progressif numéro 8 d'un montant de 111 282,39 \$ (taxes comprises) ;

ATTENDU la recommandation du 25 novembre 2022 de monsieur Maxime Gravel, ingénieur de la firme Stantec Experts-Conseils, de procéder au paiement ;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieure municipale d'entériner la recommandation de paiement du décompte progressif numéro 8 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation de l'ingénieure municipale ;

D'AUTORISER le paiement de la somme de 111 282,39 \$ (taxes comprises) à la compagnie *L3B Inc.* à même le règlement d'emprunt numéro 825 approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 18 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité.

12-376-22	Décompte progressif no 3 – Travaux d'aménagement du parc Claude-Robillard
------------------	--

ATTENDU la résolution numéro 05-161-22 octroyant le contrat à la compagnie *Urbex Construction Inc.* pour des travaux d'aménagement du parc Claude-Robillard (phase I) ;

4885

ATTENDU la réception du décompte progressif numéro 3 d'un montant de 197 568,89 \$ (taxes comprises) ;

ATTENDU la recommandation du 29 novembre 2022 de Mme Fanny Lemaire, chargée de projet de la firme BC2, de procéder au paiement ;

ATTENDU la recommandation du gérant de projets en génie civil de la Ville d'entériner la recommandation de paiement du décompte progressif numéro 3 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Yvan Labelle

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation du gérant de projets en génie civil de la Ville ;

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 3 d'un montant de 197 568,89 \$ (taxes comprises) à la compagnie *Urbex Construction Inc.*, à même le règlement d'emprunt numéro 840 approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 13 juillet 2022.

Adoptée à l'unanimité.

12-377-22	Décompte progressif no 3 – Travaux de réfection et protection des structures du parc Godin
------------------	---

ATTENDU la résolution numéro 05-160-22 octroyant le contrat à la compagnie *Construction Sorel Ltée* pour des travaux de réfection et protection des structures du Parc Godin ;

ATTENDU la réception du décompte progressif numéro 3 d'un montant de 253 224,39 \$ (taxes comprises) ;

ATTENDU la recommandation du 30 novembre 2022 de M. Charles-Henri Joset, chargé de projet de la firme Tetra Tech, de procéder au paiement ;

ATTENDU la recommandation du gérant de projets en génie civil de la Ville d'entériner la recommandation de paiement du décompte progressif numéro 3 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Ryan Young
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation du gérant de projets en génie civil de la Ville ;

4886

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 3 d'un montant de 253 224,39 \$ (taxes comprises) à la compagnie *Construction Sorel Ltée*, à même le règlement d'emprunt numéro 827 approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 28 mai 2021.

Adoptée à l'unanimité.

8. ENVIRONNEMENT

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

10. FINANCES

12-378-22	Adoption des comptes
------------------	-----------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

ET RÉSOLU,

D'APPROUVER le paiement des comptes suivants :

- Journal des déboursés en date du 15 novembre au 12 décembre 2022 ;
1 721 210.08 \$

- Liste des comptes fournisseurs en date du 30 novembre 2022 ;
390 802.29 \$

- Total : **2 112 012.37 \$**

- Masse salariale (brut) incluant celle des élus du 29 octobre au 2 décembre 2022 ;
239 573.26 \$

Adoptée à l'unanimité.

12-379-22	Affectation au surplus affecté de l'hôpital – Achat du lot 6 487 548
------------------	---

ATTENDU la résolution numéro 12-360-22 « Acquisition par la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue du lot 6 487 548 de « The Royal Institution for the Advancement of Learning » (Université McGill) » adoptée le 1^{er} décembre 2022 ;

ATTENDU QUE les montants sont au surplus affecté de l'hôpital ;

EN CONSÉQUENCE :

4887

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

QUE le montant de 600 000 \$ soit prélevé dans le surplus affecté de l'hôpital au 31 décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité.

12-380-22	Aide financière aux organismes à but non lucratif – Association de Ringuette Beaconsfield Kirkland
------------------	---

ATTENDU QUE la Ville supporte des organismes à but non lucratif par l'entremise d'aide financière sous forme de dons et/ou promotions et/ou aides financières ;

ATTENDU QUE la demande correspond aux critères de la *Politique de dons de la Ville* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

ET RÉSOLU,

D'AUTORISER le paiement de la somme de 250 \$ à l'*Association de Ringuette Beaconsfield Kirkland* pour l'achat d'un espace publicitaire d'une demi-page dans le cadre de la 41e édition du tournoi annuel de ringuette qui aura lieu du 9 au 15 janvier 2023, à même le poste budgétaire 02-190-00-991 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

11. ADMINISTRATION ET GREFFE

12-381-22	Déclaration des lots 6 101 853, 6 453 292 et 6 487 548 comme surplus
------------------	---

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire des lots 6 101 853, 6 453 292 et 6 487 548 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE ces immeubles sont vacants et ne sont pas destinés à l'usage du public en général ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

ET RÉSOLU,

4888

DE DÉCLARER les lots 6 101 853, 6 453 292 et 6 487 548 du cadastre du Québec comme étant des lots excédentaires faisant partie du patrimoine privé de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Adoptée à l'unanimité.

12. RESSOURCES HUMAINES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

12-382-22	Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 844 relatif aux tarifs pour l'année 2023
------------------	---

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je, Me Paola Hawa, maire :

- donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente le *Règlement numéro 844 relatif aux tarifs pour l'année 2023* ;
- dépose le projet du règlement numéro 844.

12-383-22	Avis de motion du règlement numéro 845 relatif à l'entretien et à l'occupation des bâtiments et abrogeant le règlement numéro 764
------------------	--

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je, Me Paola Hawa, maire, donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente le *Règlement numéro 845 relatif à l'entretien et à l'occupation des bâtiments et abrogeant le règlement numéro 764*.

12-384-22	Adoption du projet de règlement numéro 845 relatif à l'entretien et à l'occupation des bâtiments et abrogeant le règlement numéro 764
------------------	--

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville peut, par règlement, établir des normes et prescrire des mesures relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments, en vertu de l'article 145.41 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1) ;

ATTENDU l'article 369 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19) ;

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par Me Paola Hawa, maire, lors de la séance ordinaire du 12 décembre 2022, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19) ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac

4889

Appuyé par monsieur le conseiller Yvan Labelle

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER le projet de règlement 845, dont copie est jointe en annexe « A ».

Adoptée à l'unanimité.

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis pour la période du 15 novembre au 12 décembre 2022 ;
- Liste des commandes au 30 novembre 2022 ;
- Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de M. Tom Broad ;
- Registre des dons, marques d'hospitalité ou avantages reçus par les membres du conseil et les employés de la Ville pour les années 2021 et 2022 ;
- Rapport 2021 sur la gestion de l'eau potable de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

12-385-22	Levée de la séance
------------------	---------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Ryan Young
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

DE LEVER la présente séance ordinaire. Il est 20h18.

Adoptée à l'unanimité.

Me Paola Hawa
Maire

Martin Bonhomme
Greffier adjoint

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier physique numéro 0220-320-228412 et dans le dossier numérique numéro 0220-320-228411 (SyGED).

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 12 décembre 2022 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le 14 décembre 2022.

Me Paola Hawa, Maire

Martin Bonhomme, greffier adjoint

Sous réserve d'adoption